



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration

Session annuelle
Rome, 23-26 juin 2026

Distribution: générale

Point 5 de l'ordre du jour

Date: 11 juin 2026

WFP/EB.A/2026/5-B

Original: anglais

Questions de politique générale

Pour information

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Point sur l'application par le PAM de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies (Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement)

Projet de décision*

Le Conseil prend note du document intitulé "Point sur l'application par le PAM de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies (Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement)", qui est publié sous la cote WFP/EB.A/2026/5-B.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

Coordonnateurs responsables:

M. A. Qureshi
Directeur
Bureau de New York
courriel: ally-raza.qureshi@wfp.org

M. D. Barnhardt
Chargé des partenariats
Bureau de New York
courriel: daniel.barnhardt@wfp.org

1. La présente note d'information fait suite au point sur l'application par le PAM de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies relative à la réforme du système des Nations Unies pour le développement, qui avait été soumis au Conseil d'administration à sa session annuelle de 2025. Comme l'a rappelé le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU), les objectifs de la réforme sont les suivants: "Se concentrer plus sur les personnes et moins sur les processus. Devenir plus souple et efficace." Cette note vient en complément d'autres documents communiqués au Conseil qui ont trait à la réforme du système des Nations Unies pour le développement et à l'examen quadriennal complet de 2024, tels que le Rapport annuel sur les résultats de 2025 du PAM et le Cadre de résultats institutionnels pour 2022-2025. Le [rapport de 2026 du Secrétaire général consacré à l'application de la résolution 75/233 de l'Assemblée générale](#) sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies présente en détail les progrès accomplis à l'échelle du système dans la mise en œuvre de la résolution 72/279. Le [rapport de 2026 de la Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable](#) décrit plus en détail les progrès réalisés au sein du système des coordonnateurs résidents des Nations Unies et du Bureau des Nations Unies de la coordination des activités de développement.
2. Les éléments de la réforme du système des Nations Unies pour le développement ont été intégrés aux réformes qui ont vu le jour dans l'ensemble du système des Nations Unies, notamment dans le cadre de l'Initiative ONU80 du Secrétaire général et de la Réinitialisation des modalités de l'action humanitaire du Comité permanent interorganisations. Certaines actions, telles que les examens régionaux, le programme d'efficience et la reconfiguration des équipes de pays des Nations Unies, ont continué d'évoluer dans le cadre de l'Initiative ONU80. Le Secrétaire général et le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies ont fourni des informations actualisées sur modules de travail de l'Initiative ONU80, notamment dans le cadre du récent [guide consacré aux progrès et aux prochaines étapes de l'Initiative ONU80](#) d'avril 2026 (en anglais uniquement). En outre, l'Assemblée générale a tenu des séances d'information informelles sur plusieurs modules de travail. Ces points sur la situation doivent être pris en compte en parallèle de la présente note d'information, qui examine principalement les objectifs fixés dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement.
3. L'annexe I de la présente note d'information fait le point sur la mise en œuvre par le PAM du pacte de financement de 2024. L'annexe II contient la liste de contrôle relative à la réforme du système des Nations Unies pour le développement, qui a été élaborée par la Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable pour faciliter la prise en compte de certains aspects des rapports sur la mise en œuvre de la réforme et pour permettre une analyse générale de la réalisation de la réforme à l'échelle du Groupe.

Renforcement de l'appui apporté à l'échelle du système dans les pays

4. Au fil des années durant lesquelles il s'est employé à atteindre les objectifs de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, le PAM a intégré les composantes du repositionnement de ce système en suivant une approche qui touche l'ensemble de ses activités.
5. Dans 100 pour cent des plans stratégiques de pays (PSP) de deuxième génération élaborés par le PAM, les activités axées sur le développement sont directement dérivées des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable (ci-après, les "plans-cadres de coopération") établis pour les pays correspondants. Dans chaque PSP, les effets directs en matière de développement découlent des priorités de ces plans-cadres de coopération, qui sont confirmées officiellement par le coordonnateur résident ou la coordinatrice résidente du pays concerné, conformément aux exigences introduites par la réforme du système des Nations Unies pour le développement et le cadre de gestion et de responsabilité du système des Nations Unies pour le développement et du système des coordonnateurs résidents des Nations Unies. Quarante-vingt-cinq pour cent des PSP de deuxième génération sont alignés sur les cycles des plans-cadres de coopération. Les coordonnateurs résidents ou leurs bureaux sont régulièrement invités à participer aux ateliers organisés aux fins de l'élaboration des PSP et consultés tout au long de ce processus afin d'assurer la plus grande cohérence possible avec l'ensemble de l'aide au développement apportée par le système des Nations Unies dans le pays concerné. En sa qualité d'organisme à double mandat, le PAM assure également la coordination étroite avec le système humanitaire dans le domaine des interventions face aux crises.
6. Membre important du groupe de travail sur l'élaboration et les résultats des programmes, placé sous la direction du Bureau des Nations Unies de la coordination des activités de développement, le PAM joue un rôle actif dans le travail du Groupe des Nations Unies pour le développement durable concernant l'élaboration des politiques et la gouvernance au niveau mondial, lequel comprend la révision des orientations simplifiées appliquées à l'échelle du système relatives aux plans-cadres de coopération ainsi que des analyses communes de pays. Une approche allégée et plus ciblée de l'analyse commune des pays a été élaborée dans sa version finale et une refonte des plans-cadres de coopération visant à en améliorer la pertinence est en cours. De plus, le PAM a aidé ses bureaux de pays à appliquer les orientations de l'ONU relatives à la planification stratégique par pays dans des circonstances exceptionnelles.
7. Le PAM a activement contribué à l'évaluation à l'échelle du système des progrès réalisés vers la mise en place d'une nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies et a mis au point la version définitive de la réponse de la direction à cette évaluation au cours du troisième trimestre de 2025.

Promotion d'activités d'appui communes pour plus d'efficience et plus d'efficacité

8. Le PAM continue à œuvrer pour atteindre les objectifs d'efficience liés aux activités d'appui définis par le Secrétaire général et renforcés lors de l'examen quadriennal complet de 2024. On trouvera à l'annexe II des informations sur d'autres progrès en matière d'efficience à l'échelle du système concernant la liste de contrôle relative à la réforme du système des Nations Unies pour le développement.
9. Le PAM continue de mettre en œuvre un large éventail de mesures d'efficience dans le cadre de la **stratégie relative aux activités d'appui**, qui promeut des services économiques et intégrés, sans double emploi, à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Cette initiative s'inscrit dans la droite ligne d'une résolution dans laquelle l'Assemblée générale appelle de ses vœux un système des Nations Unies intégré et plus efficient et s'appuie sur la feuille de route relative à l'efficience du Groupe des Nations Unies pour le développement durable.
10. Sur les 190 services communs assurés par des entités des Nations Unies, le PAM en gère 113 dans 81 des 132 pays dans lesquels des stratégies relatives aux activités d'appui sont mises en œuvre. Mené à bien de janvier à mars 2026, l'examen annuel de ces stratégies a permis d'établir que le PAM avait réalisé des gains d'efficience qui s'établissaient à 11,2 millions de dollars É.-U. en 2025, soit un montant inférieur à l'estimation attendue de 14,2 millions de dollars, principalement grâce aux initiatives liées à la gestion des locaux communs. Au total, les gains d'efficience réalisés par le PAM de 2020 à 2024 s'établissent à 47,5 millions de dollars.
11. Au titre de la feuille de route relative à l'efficience, le PAM a participé à l'élaboration de la feuille de route relative aux **locaux communs**, contribuant ainsi à l'action menée pour parvenir aux objectifs d'efficience opérationnelle à l'échelle du système définis par le Secrétaire général. Selon les informations communiquées, en décembre 2025, 229, soit 53 pour cent, des 432 bureaux du PAM étaient des locaux communs¹ partagés avec d'autres entités des Nations Unies. Sur ce nombre, 17 sont partagés avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 3 avec le Fonds international de développement agricole et 52 avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, ce qui rend compte de la collaboration sur le terrain entre les organismes ayant leur siège à Rome.
12. Le PAM a poursuivi ses interventions sur le terrain et ses activités de renforcement des capacités, fournissant un soutien aux bureaux de pays conformément au plan interorganisations visant à mettre en place des **services administratifs communs**, la priorité ayant été donnée aux bureaux du Brésil, de l'Indonésie, du Kenya, du Pakistan, de la République-Unie de Tanzanie et du Zimbabwe.
13. Des facteurs tels que les effets de la pandémie de maladie à coronavirus 2019, l'adoption de nouvelles méthodes de travail et l'utilisation accrue de la technologie transforment la façon dont les organismes des Nations Unies exécutent les tâches administratives; ainsi, il y a davantage de possibilités d'accroissement de l'efficience grâce au partage de services au niveau mondial. Par exemple, des services pour lesquels la présence physique du personnel du PAM dans le pays était auparavant jugée essentielle peuvent désormais être assurés plus efficacement à distance depuis n'importe quel endroit.

¹ Les locaux communs supposent que des locaux soient partagés par au moins deux entités des Nations Unies présentes dans un pays donné. Ils peuvent être établis aux niveaux national et infranational et bénéficient généralement d'un ensemble de services communs rendus possibles par les entités qui les partagent.

14. Le PAM élabore des modèles novateurs de services mondiaux partagés en matière de gestion de parc automobile depuis près de 20 ans. Dès 2007, il a mis en place le Programme mondial d'achat-location de véhicules, un service mondial centralisé de mise à disposition de véhicules, qui est devenu en 2018 le Centre de gestion du parc automobile, un service mondial partagé reconnu, et par la suite en 2022, le **parc de véhicules des Nations Unies**, avant même le lancement de l'Initiative ONU80. Cette évolution met en évidence le rôle de premier plan de longue date du PAM s'agissant de tirer parti de ses principales activités opérationnelles et de son savoir-faire en matière de services pour obtenir des gains d'efficacité et favoriser la transposition à plus grande échelle et l'établissement de solutions interorganisations dans l'ensemble du système des Nations Unies.
15. Les services mondiaux partagés ne sont pas rattachés à un lieu précis. À ce jour, le PAM gère six de ces services proposés à d'autres entités des Nations Unies, notamment le parc de véhicules des Nations Unies et la **plateforme de réservation des Nations Unies** qui donne accès à des services d'hébergement, de mobilité, de soins, d'installation et de cession d'actifs. Le PAM collabore également activement avec d'autres organismes pour transposer à plus grande échelle les services partagés au niveau mondial et au niveau des équipes de pays des Nations Unies et élargir la base d'utilisateurs ce dispositif.
16. Lancée en 2017, la plateforme de réservation des Nations Unies, qui simplifie l'accès de 22 entités des Nations Unies aux services sur le terrain, est le service mondial qui a le plus d'envergure. Service mondial partagé de première importance pour le Groupe des Nations Unies pour le développement durable et élément essentiel de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, la plateforme vient appuyer les interventions d'urgence et les opérations menées sur le terrain en fournissant un cadre opérationnel, financier, juridique et technologique lié aux services de mobilité, d'hébergement, d'installation, de santé, de bien-être et de cession d'actifs. À ce jour, elle est en activité dans 140 pays et a permis de réaliser des gains d'efficacité de 18 millions de dollars en 2025. La plateforme promeut l'excellence des services au moyen d'un prix décerné chaque année et continue d'être un facteur d'innovation, d'efficacité et de collaboration dans l'ensemble du système des Nations Unies. Elle regroupe les services présentés ci-après.
 - *Service de mobilité des Nations Unies.* Il s'agit du service partagé le plus important, dont la croissance est la plus rapide. Il prend en charge 22 entités des Nations Unies dans 130 pays au moyen d'un parc de plus de 9 500 véhicules et a permis de rationaliser le partage de véhicules interorganisations dans 61 pays, desservant plus de 380 entités locales des Nations Unies et faisant du partage de véhicules une pratique courante dans le cadre des opérations des Nations Unies. Il comprend aussi à présent des véhicules blindés dans son offre, ce qui était un objectif de longue date du système des Nations Unies. En 2025, ce service a permis de réaliser une économie de 9,3 millions de dollars sur les coûts de mobilité et de réduire de 755 tonnes les émissions de dioxyde de carbone. Dans le cadre de son initiative relative à la mobilité intelligente fondée sur l'intelligence artificielle, le service de mobilité des Nations Unies optimise automatiquement les modalités de covoiturage et d'autopartage interorganisations en convertissant les données en indications concrètes automatisées qui devraient permettre de doubler les gains d'efficacité.
 - *Service d'hébergement des Nations Unies.* Ce service partagé gère plus de 6 000 lits dans 270 résidences des Nations Unies réparties dans 30 pays. Il a permis de réaliser des gains d'efficacité de 5,9 millions de dollars en 2025, tout en garantissant au personnel humanitaire un hébergement sûr conforme aux normes en vigueur.

- *Service de santé et de prévention des Nations Unies.* Disponible dans 16 pays sous la forme de 47 dispensaires, dont 38 sont gérés par le PAM, cette solution fournit des services de santé et de bien-être grâce à l'automatisation des processus. Elle a permis de réaliser des économies de 1,9 million de dollars en 2025.
 - *Service des installations des Nations Unies.* Ce service partagé permet la réservation interorganisations de salles de réunion et de conférence situées dans des locaux communs. Il est utilisé par cinq entités des Nations Unies dans neuf pays. Depuis son lancement, en 2024, il a enregistré près de 6 000 réservations.
 - *Service de ventes aux enchères en ligne.* Grâce à une plateforme moderne de ventes aux enchères en ligne, ce service transforme la façon dont les entités des Nations Unies écoulent leurs actifs obsolètes. En 2025, il a permis de réaliser des gains d'efficacité de 700 000 dollars grâce à une augmentation des recettes brutes tirées des enchères et à une réduction des coûts, les frais de services externes de vente aux enchères, ainsi que les frais de stockage et de logistique n'étant plus justifiés.
17. Le parc de véhicules des Nations Unies, initiative conjointe du PAM et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, continue d'offrir aux utilisateurs du système des Nations Unies un accès efficace et à un prix avantageux à des véhicules légers. Depuis son lancement en 2022, les entités des Nations Unies ont conclu 33 accords de service liés au parc automobile, dont 18 accords entre elles, et 1 067 véhicules ont été commandés ou loués dans 102 pays. Grâce à son modèle de gestion centralisé, le parc de véhicules des Nations Unies a permis de réaliser d'importantes économies et de gagner considérablement en efficacité sur le plan opérationnel dans tout le système des Nations Unies. Sur l'ensemble des commandes, 25 pour cent ont porté sur des véhicules à faibles émissions, ce qui a contribué à réduire l'empreinte carbone des entités des Nations Unies. Jusqu'ici, le parc automobile a maintenu un haut niveau de satisfaction de la clientèle de 4,4 sur 5, ce qui témoigne de la priorité accordée à la satisfaction de la clientèle, priorité qui est l'un des principes sur lesquels repose la réforme du système des Nations Unies pour le développement. On considère que le parc de véhicules est l'une des initiatives les plus efficaces menées à ce jour dans le cadre de cette réforme.

Participation au système des coordonnateurs résidents des Nations Unies

18. En mai 2026, le PAM comptait neuf membres de son personnel parmi les coordonnateurs résidents. Neuf autres membres de son personnel ont passé avec succès les épreuves nécessaires pour être inscrits sur la liste des candidates et des candidats présélectionnés pour un poste de coordonnatrice ou de coordonnateur résident.
19. Au titre de l'année 2026, le PAM a transféré 2 554 316 dollars au fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées en vue de la mise en œuvre du système des coordonnateurs résidents, auquel les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement durable contribuent à hauteur d'environ 79,6 millions de dollars par an. Le montant de la contribution de chaque entité relevant de l'accord de participation aux coûts a été corrigé de l'inflation, comme l'ont demandé les États Membres de l'ONU dans la résolution 79/258 de l'Assemblée générale. À la suite de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, le PAM prélève une redevance de 1 pour cent sur les contributions des donateurs pour les activités relatives au développement, ce qui réduit le montant disponible pour d'autres activités relevant des programmes. Depuis le dernier point, qui a été transmis au Conseil à sa session annuelle en juin 2025, le PAM a transféré les 81 201 dollars générés par cette redevance au fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées.

Conclusion

20. Le PAM a continué de mettre en œuvre les différents volets de la réforme du système des Nations Unies pour le développement depuis l'adoption de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale. Comme d'autres réformes évoluent, notamment l'Initiative ONU80 et la Réinitialisation des modalités de l'action humanitaire, le PAM continue d'apporter son savoir-faire pour contribuer à adapter les efforts qui sont déployés par les entités du système des Nations Unies pour affranchir le monde de la pauvreté, de la faim et de la malnutrition. Plus précisément, dans le cadre de l'Initiative ONU80 et de la Réinitialisation des modalités de l'action humanitaire, il dirige plusieurs axes de travail et contribue activement à d'autres, tous orientés vers l'obtention de résultats concrets, afin de faire passer les réformes du stade de la conception à celui de la mise en œuvre, grâce à des solutions modulables qui améliorent la rapidité, le rapport coût-efficacité et la cohérence des interventions sur le terrain. À cet égard, le PAM contribue à traduire les objectifs de réforme en résultats mesurables dans les domaines où il dispose d'atouts particuliers, notamment au moyen de l'approche intégrée de la chaîne d'approvisionnement, des services communs et des solutions relatives aux données (qui relèvent du module de travail 2 de l'Initiative ONU80). En outre, en sa qualité de co-chef de file du module de travail 14 de l'Initiative ONU80 sur la feuille de route relative aux services unifiés, il contribue à améliorer la cohérence, l'échelonnement et la rigueur de ces différents travaux, afin que les réformes se renforcent mutuellement et produisent des résultats tangibles à l'échelle du système. Le PAM est également étroitement associé aux travaux visant à faire évoluer la configuration des équipes de pays des Nations Unies (module de travail 5) et les mécanismes de financement (module de travail 18).
21. Dans un environnement de plus en plus complexe marqué par des changements technologiques rapides et des innovations ouvrant de nouvelles perspectives, le PAM contribue aux efforts de réforme par la grande place accordée à la souplesse et à l'agilité, ainsi que par les enseignements tirés de son expérience en matière d'intervention face à l'évolution des problèmes humanitaires et de ceux liés au développement. À cet égard, la réforme du système des Nations Unies pour le développement, qui est renforcée par l'Initiative ONU80 et la Réinitialisation des modalités de l'action humanitaire, est essentielle pour assurer l'efficacité et l'efficacités des efforts de ce système visant à venir en aide aux personnes et aux communautés qui en ont le plus besoin. Le PAM continuera de travailler avec les États membres, les gouvernements des pays où il opère et ses partenaires pour mettre en œuvre les changements nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

ANNEXE I

ANNEXE I: PACTE DE FINANCEMENT – ENGAGEMENTS INDIVIDUELS PRIS PAR LES ENTITÉS DU GROUPE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	
Objectifs fixés au titre du pacte de financement	Données du PAM pour 2026
<p>Pourcentage des entités concernées du Groupe des Nations Unies pour le développement durable qui ont élaboré des directives solides s'agissant de rendre visibles les contributeurs qui apportent des ressources de base et des contributions flexibles, compte tenu des normes communes du Groupe en la matière, une fois celles-ci élaborées</p>	<p>Le PAM a élaboré des directives institutionnelles visant à rendre visibles les donateurs qui s'appliquent à toutes les contributions, y compris les contributions aux ressources de base (non préaffectées) et les contributions flexibles. Ces directives présentent les normes et meilleures pratiques applicables pour rendre compte du soutien apporté par les donateurs dans toutes les opérations, communications et plateformes de communication de l'information du PAM.</p>
<p>Pourcentage des ressources autres que les ressources de base destinées aux activités de développement qui ont été mobilisées par les entités des Nations Unies auprès de contributeurs autres que les États membres</p>	<p>En 2025, le PAM a mobilisé 11 pour cent (sur 12 pour cent au total*) de ressources autres que les ressources de base destinées aux activités de développement auprès de contributeurs autres que les États membres.</p> <p>* Au titre de ces ressources, il a également reçu 150 millions de dollars au titre d'accords de prestation de service passés avec des institutions financières internationales et avec des pays de programme qui ont utilisé des ressources nationales.</p>
<p>Pourcentage des entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable qui rendent compte chaque année à leur organe directeur de la mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement au moyen de l'intégralité de la liste de contrôle s'y rapportant</p>	<p>Le PAM rend compte chaque année à l'aune de l'intégralité de la liste de contrôle.</p>
<p>Pourcentage des entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable pour lesquelles les coordonnateurs résidents ont contribué à l'évaluation de la performance des représentants de l'entité dans tous les pays</p>	<p>Les coordonnateurs résidents ont contribué à l'évaluation de la performance de 73 pour cent des représentants du PAM dans les pays en 2025. Pour ce faire, il fallait que le coordonnateur résident et le représentant dans le pays aient été en poste pendant au moins six mois en 2025.</p>

ANNEXE II

RÉFORME DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT – LISTE DE CONTRÔLE À L'USAGE DES ORGANES DIRECTEURS DES ENTITÉS DU GROUPE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	
	Réponse: oui, non ou sans objet (s.o.) et observations le cas échéant
Programmes au niveau des pays/stratégies et plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable	
1) Votre entité applique-t-elle des orientations ou des processus pour garantir la mise en œuvre de l'obligation énoncée dans le cadre de gestion et de responsabilité consistant à "consulter le coordonnateur résident lors des principales étapes de la planification stratégique de l'entité"?	Oui. Dans les orientations internes du PAM relatives aux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable (ci-après "plans-cadres de coopération"), l'accent est mis sur le fait que le coordonnateur résident doit être consulté au cours des principales étapes de l'élaboration des plans stratégiques de pays (PSP), et il y est précisé qu'il est obligatoire de demander la signature du coordonnateur résident pour confirmer l'harmonisation du PSP avec le plan-cadre de coopération et que le modèle officiel du système des Nations Unies élaboré par le Bureau de la coordination des activités de développement doit être utilisé à cet effet. Le PAM mettra à jour les orientations internes pour tenir compte des modifications des modalités d'harmonisation, selon qu'il convient.
a. Dans l'affirmative, veuillez expliquer brièvement comment votre entité s'assure que cette obligation est respectée.	Le PAM s'acquitte de cette obligation en faisant participer régulièrement les coordonnateurs résidents à des ateliers et à des consultations sur l'élaboration des PSP. Il maintient des contacts bilatéraux avec des membres d'autres équipes de pays des Nations Unies pour renforcer les partenariats et la programmation conjointe, contribue de manière coordonnée aux travaux des groupes de résultats des plans-cadres de coopération et à l'établissement des plans de travail conjoints y afférents, et obtient des lettres officielles des coordonnateurs résidents confirmant que les effets directs en matière de développement des PSP sont harmonisés avec les plans-cadres de coopération correspondants. La confirmation des coordonnateurs résidents est obtenue dans le cadre du processus d'élaboration des PSP.

RÉFORME DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT – LISTE DE CONTRÔLE À L'USAGE DES ORGANES DIRECTEURS DES ENTITÉS DU GROUPE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	
	Réponse: oui, non ou sans objet (s.o.) et observations le cas échéant
2) Les orientations ou les processus de votre entité exigent-ils que ses activités/discussions axées sur le développement au niveau des pays reposent sur les plans-cadres de coopération et, par conséquent, qu'ils soient élaborés après ou au même moment que les priorités et les réalisations énoncées dans les plans-cadres de coopération convenus avec les gouvernements?	Oui. Les orientations internes du PAM concernant les plans-cadres de coopération insistent sur l'importance de participer activement à l'analyse commune de pays et de formuler les effets directs des PSP ayant trait au développement à partir des plans-cadres de coopération, ainsi que de faire concorder le cycle de mise en œuvre des PSP avec celui des plans-cadres de coopération des pays concernés. Par conséquent, toutes les composantes relatives au développement figurant dans les PSP découlent directement des priorités stratégiques et des effets directs énoncés dans les plans-cadres de coopération.
3) Votre entité donne-t-elle à son organe directeur la possibilité de passer en revue les programmes de pays élaborés à partir des plans-cadres de coopération?	Oui. Le descriptif du plan-cadre de coopération (ou un cadre de résultats, au minimum, si l'approbation formelle du plan-cadre de coopération a été retardée) est communiqué au Conseil d'administration du PAM pour information avant la session correspondante du Conseil, en mettant entièrement en évidence l'harmonisation des effets directs du PSP du PAM ayant trait au développement et du plan-cadre de coopération.
4) Les activités de développement réalisées dans les pays par votre entité figurent-elles toutes dans le plan de travail conjoint relatif au plan-cadre de coopération?	Dans les orientations internes du PAM, il est souligné qu'il est obligatoire, au titre de la mise en œuvre du plan-cadre de coopération, d'insérer les éléments pertinents du PSP ayant trait au développement dans le plan de travail conjoint. Bien que l'élaboration de plans de travail conjoints soit une responsabilité collective de l'équipe de pays des Nations Unies, le PAM souscrit pleinement à l'objectif important des plans visant à réduire la fragmentation, éviter les chevauchements d'activités et assurer la cohérence et les synergies dans la programmation commune des entités des Nations Unies dans le pays.

RÉFORME DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT – LISTE DE CONTRÔLE À L'USAGE DES ORGANES DIRECTEURS DES ENTITÉS DU GROUPE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	
Réponse: oui, non ou sans objet (s.o.) et observations le cas échéant	
Configuration des équipes de pays des Nations Unies	
5) Quel pourcentage des bureaux de pays de votre entité ont participé à une activité de configuration de l'équipe de pays comme le prévoit le plan-cadre de coopération convenu, en conformité avec les politiques, plans, priorités et besoins de développement de chaque pays et en consultation avec le gouvernement du pays hôte?	Quatre-vingt-dix-neuf pour cent des bureaux de pays du PAM ont participé à une activité de configuration de l'équipe de pays conformément au plan-cadre de coopération pertinent.
6) Dans combien de pays cette activité a-t-elle amené votre entité à modifier ses modèles opérationnels, sa présence ou sa programmation au niveau national?	Dans le cadre du processus d'élaboration des PSP, le PAM consulte les autres membres de l'équipe de pays des Nations Unies et le gouvernement du pays lorsqu'il détermine la forme que prendra sa présence dans le pays et le modèle de ses interventions. Dans 30 pour cent des pays où cette activité a été menée à son terme récemment, des changements ont ensuite été apportés soit au modèle opérationnel, soit à la présence, soit à la programmation du PAM. Dans de nombreux pays, les interventions du PAM allient l'action humanitaire et le développement. Dans ces environnements, la présence du PAM dans les pays et l'ampleur des interventions sont grandement tributaires du niveau et de la nature des besoins humanitaires, conformément au principe humanitaire de l'indépendance opérationnelle. Le PAM examine de près sa présence opérationnelle afin de s'assurer qu'il intervient dans les domaines dans lesquels il possède des compétences particulières et de préserver l'efficacité et le bon rapport coût-efficacité de ses opérations.
7) Dans combien de pays cette activité a-t-elle conduit à une augmentation de la part des avis sur le choix des politiques par rapport aux activités de mise en œuvre des projets, y compris l'appui aux achats à grande échelle?	D'après les données du PAM, la configuration de l'équipe de pays a entraîné une augmentation des avis sur le choix des politiques ou de ces avis et des activités de mise en œuvre des projets dans 39 pour cent des pays où le PAM était représenté au sein de l'équipe de pays des Nations Unies et où la configuration avait été réalisée récemment.

RÉFORME DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT – LISTE DE CONTRÔLE À L'USAGE DES ORGANES DIRECTEURS DES ENTITÉS DU GROUPE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	
Réponse: oui, non ou sans objet (s.o.) et observations le cas échéant	
Examen des bureaux multipays	
8) Votre entité a-t-elle passé en revue et ajusté les programmes réalisés et les ressources allouées à l'appui des priorités des petits États insulaires en développement?	Oui. À l'heure actuelle, sept PSP sur mesure couvrent les petits États insulaires en développement, soit individuellement, soit dans le cadre d'un plan stratégique multipays, tels que ceux établis pour les régions des Caraïbes et du Pacifique. Ces plans stratégiques ont été établis en tenant compte des priorités nationales et régionales ainsi que des plans-cadres de coopération ou des plans-cadres multipays de coopération pour le développement durable correspondants. La mise en œuvre des programmes et l'allocation des ressources sont révisées en conséquence dans le cadre du cycle de programme des PSP. Les programmes du PAM dans les petits États insulaires en développement tiennent pleinement compte des différentes particularités et des retombées sur la sécurité alimentaire et la nutrition.
9) À la suite de l'examen des bureaux multipays, votre entité a-t-elle pris des mesures concrètes pour déterminer si leurs compétences techniques et leurs dispositifs institutionnels étaient appropriés, s'il y avait lieu?	Oui. Les structures internes des bureaux multipays pour les régions des Caraïbes et du Pacifique ont été révisées et consolidées depuis leur création. Le PAM s'appuie sur les évaluations et les enseignements tirés de l'expérience pour élaborer les nouveaux plans-cadres plurinationaux de coopération pour le développement durable s'agissant du plan stratégique multipays des Caraïbes (qui sera présenté à la deuxième session ordinaire du Conseil en 2026) et de celui du Pacifique (deuxième session ordinaire de 2027).

RÉFORME DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT – LISTE DE CONTRÔLE À L'USAGE DES ORGANES DIRECTEURS DES ENTITÉS DU GROUPE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	
Réponse: oui, non ou sans objet (s.o.) et observations le cas échéant	
Gains d'efficience	
10) Quel pourcentage des bureaux de pays de votre entité participent à l'élaboration de la stratégie relative aux activités d'appui pour le pays?	Cent pour cent; tous les bureaux de pays du PAM participent à l'élaboration de la stratégie relative aux activités d'appui pour leurs pays respectifs.
11) Votre entité a-t-elle mis en place un processus de suivi des gains d'efficience, réalisés individuellement ou conjointement avec d'autres entités des Nations Unies?	Oui. L'efficience est l'une des priorités du PAM; chaque dollar économisé peut être utilisé pour sauver des vies et changer la vie.
a. Dans l'affirmative, ce processus repose-t-il sur la méthode commune convenue par le Groupe des Nations Unies pour le développement durable pour mesurer l'effet des initiatives visant à accroître l'efficience?	Oui.
12) Votre entité soumet-elle à son organe directeur un rapport annuel sur a) les gains d'efficience qu'elle a réalisés et b) sur ses contributions aux gains d'efficience réalisés à l'échelle du système?	Oui. Le PAM soumet au Conseil d'administration un rapport annuel sur les gains d'efficience réalisés en interne et dans le système des Nations Unies.
13) Quel pourcentage des locaux de votre entité sont partagés?	53 pour cent des locaux du PAM sont partagés.
14) Quel pourcentage des bureaux de pays de votre entité utilisent des services administratifs communs?	5 pour cent.
15) Votre organisation fournit-elle des services à d'autres entités par l'intermédiaire de la plateforme des services mondiaux partagés?	Oui. Le PAM fournit plusieurs services à l'appui des opérations par l'intermédiaire de son Siège ou des centres mondiaux de services partagés. Parmi ces services figurent l'expédition, la location de véhicules, le transport de passagers et l'autopartage, les réservations et la gestion d'hébergement, la cession d'actifs, ainsi que les services des technologies de l'information dans les situations d'urgence. Depuis fin 2025, le PAM propose six services mondiaux partagés à des acteurs extérieurs, et œuvre également activement à l'élaboration d'autres services qui viendraient s'ajouter aux services mondiaux partagés qu'il offre, notamment la centralisation des dispositifs mondiaux d'organisation des voyages.

RÉFORME DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT – LISTE DE CONTRÔLE À L'USAGE DES ORGANES DIRECTEURS DES ENTITÉS DU GROUPE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	
Réponse: oui, non ou sans objet (s.o.) et observations le cas échéant	
16) Votre organisation a-t-elle recours à des services mondiaux partagés fournis par une autre entité ou d'autres plateformes de services mondiaux partagés?	Oui. À l'échelle mondiale, le PAM a recours aux services de gestion de la paie du Programme des Nations Unies pour le développement pour assurer le traitement de la paie et le versement des rémunérations du personnel recruté sur le plan national titulaire de contrats à durée déterminée. En outre, la plateforme OneHR, placée sous la gestion opérationnelle du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, est mobilisée pour faire des vérifications approfondies des antécédents des candidats aux postes d'administrateurs recrutés sur le plan international au PAM. Le PAM utilise également le service centralisé d'enchères publiques du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés pour vendre le matériel usagé et obsolète.
17) Dans quelle mesure avez-vous dû concentrer vos investissements en début de période afin de contribuer aux gains d'efficacité à l'échelle du système?	Les investissements qui se traduisent par des gains d'efficacité sont pratique courante au PAM.
Redynamisation du rôle du système des coordonnateurs résidents	
18) Le descriptif de poste des représentants de votre entité dans les pays a-t-il été révisé comme il se devait, à la suite de la réforme, de manière:	
a. qu'il reconnaisse le rôle et la responsabilité du coordonnateur résident?	Oui.
b. qu'il fasse état de leur obligation de rendre compte au coordonnateur résident de la contribution aux résultats convenus dans le plan-cadre de coopération et d'autres accords interorganisations relatifs au développement?	Oui.
c. qu'il indique qu'ils sont tenus de participer activement aux travaux des équipes de pays?	Oui.

RÉFORME DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT – LISTE DE CONTRÔLE À L'USAGE DES ORGANES DIRECTEURS DES ENTITÉS DU GROUPE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	
	Réponse: oui, non ou sans objet (s.o.) et observations le cas échéant
19) Votre entité veille-t-elle à ce que les coordonnateurs-résidents aient la possibilité de donner leur avis aux directeurs régionaux de votre entité sur les compétences et l'aptitude à diriger qui seraient utiles dans un pays donné avant la sélection et l'affectation de nouveaux représentants dans le pays?	Cela ne fait pas partie des pratiques actuelles du PAM, bien que celui-ci accorde une grande importance aux idées et aux points de vue des coordonnateurs résidents, notamment en ce qui concerne les compétences et l'aptitude à diriger les plus pertinentes dans des contextes nationaux spécifiques. Le processus actuel du PAM en matière de sélection et d'affectation des nouveaux représentants de pays est principalement géré en interne, mais le PAM cherche en permanence à améliorer son approche en examinant une plus grande diversité d'avis. Le PAM est conscient du fait qu'il est important de mettre ses processus de sélection en adéquation avec la réalité du terrain et s'emploie activement à déterminer quel serait le meilleur moyen d'intégrer les observations précieuses des coordonnateurs résidents dans les futurs processus de sélection.
a. Dans l'affirmative, veuillez expliquer brièvement comment votre entité s'assure que cette obligation est respectée.	s.o.
20) Le système d'évaluation de la performance des représentants de votre entité dans les pays:	
a. possède-t-il les caractéristiques du modèle de leadership du système des Nations Unies?	Oui.
b. englobe-t-il au moins un des principaux résultats attendus en lien avec la contribution aux résultats collectifs de l'équipe de pays?	Oui.
21) Quel est le pourcentage de pays où le coordonnateur résident a contribué à l'évaluation de la performance du représentant de votre entité?	S'agissant du cycle de 2025, les coordonnateurs résidents ont été invités à donner leur avis avant janvier 2026. En avril 2026, environ 73 pour cent des coordonnateurs résidents sollicités avaient fourni leur point de vue, sachant qu'en règle générale, les taux de réponse augmentent au-delà de la date limite officielle.
22) Quel est le pourcentage de pays où votre représentant a participé à l'évaluation de la performance du coordonnateur résident en fournissant un retour d'information sur son travail à la lumière des attentes quant à son aptitude à diriger?	Le Bureau de la coordination des activités de développement est le dépositaire des données relatives au système des coordonnateurs résidents. D'après ce qu'il a indiqué, 68 pour cent des représentants du PAM dans les pays remplissant les conditions requises ont contribué à l'évaluation de la performance des coordonnateurs résidents en 2025.

RÉFORME DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT – LISTE DE CONTRÔLE À L'USAGE DES ORGANES DIRECTEURS DES ENTITÉS DU GROUPE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	
Réponse: oui, non ou sans objet (s.o.) et observations le cas échéant	
Réaménagement de l'approche régionale	
23) Votre entité a-t-elle mis en place des orientations ou un processus visant à garantir votre participation aux initiatives de la plateforme de collaboration régionale afin de permettre aux pays et aux équipes de pays de connaître rapidement les compétences techniques, les spécialistes, les ressources disponibles ainsi que les documents de politique générale et de stratégie de la région considérée, et d'y accéder facilement au sein d'un système unifié?	Oui. D'après les orientations et les recommandations internes du PAM, les bureaux régionaux de l'organisation participent activement aux initiatives des plateformes de collaboration régionale, des groupes de soutien entre pairs et des coalitions thématiques, ainsi qu'à d'autres activités qui appuient les priorités régionales tout en offrant aux équipes de pays des Nations Unies un accès aux conseils, aux compétences techniques, aux ressources, etc. disponibles dans la région.
24) Votre entité applique-t-elle des orientations ou un processus pour favoriser sa collaboration active avec les fichiers régionaux de spécialistes?	Le PAM n'applique pas de telles orientations ou processus au niveau régional, mais il participe au fichier d'experts des Nations Unies établi selon le principe de reconnaissance mutuelle au niveau mondial.
25) En leur qualité de membres des plateformes de collaboration régionale, les directeurs régionaux ou secrétaires exécutifs des commissions régionales de votre entité mentionnent-ils dans leurs contrats de mission individuels:	
a. leur rôle dans la mise en œuvre du cadre de gestion et de responsabilité aux niveaux régional et national?	Oui.
b. qu'il leur incombe d'appuyer les membres de l'équipe de pays des Nations Unies pour obtenir des résultats communs au niveau national conformément au plan-cadre de coopération et à d'autres accords interorganisations?	Oui.
26) Vos directeurs régionaux ou leurs homologues des entités membres de l'équipe de pays contribuent-ils à l'évaluation de la performance des coordonnateurs résidents?	Oui. Les directeurs régionaux du PAM ont participé aux réunions de leur région sur les performances des coordonnateurs résidents en 2025.

RÉFORME DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT – LISTE DE CONTRÔLE À L'USAGE DES ORGANES DIRECTEURS DES ENTITÉS DU GROUPE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	
Réponse: oui, non ou sans objet (s.o.) et observations le cas échéant	
Orientation stratégique, contrôle et obligation de rendre compte des résultats à l'échelle du système	
27) Les documents de planification stratégique de votre entité font-ils état de ses méthodes de travail dans le cadre du système repositionné des Nations Unies pour le développement aux niveaux mondial, régional et national?	Oui. Le nouveau Plan stratégique pour 2026-2029 du PAM tient compte de l'engagement de l'organisation en faveur d'un système des Nations Unies coordonné et efficient, notamment au moyen des plans-cadres de coopération et des plans d'intervention humanitaire, de l'Initiative ONU80 et de la Réinitialisation des modalités de l'action humanitaire. En outre, chaque PSP du PAM – l'instrument qui permet de concrétiser le plan stratégique mondial sous la forme de mesures adaptées au niveau des pays – explicite la contribution du PAM aux priorités plus générales énoncées dans le plan-cadre de coopération des Nations Unies, ainsi que la façon dont il élabore ses programmes de développement sur la base de ces éléments.
28) Votre entité communique-t-elle systématiquement à l'ensemble du personnel et des représentants les nouvelles méthodes de travail prescrites par la réforme du système des Nations Unies pour le développement?	Oui. Le PAM communique systématiquement les nouvelles méthodes de travail à l'ensemble de ses employés et de ses représentants.
a. Dans l'affirmative, veuillez fournir des précisions dans la partie réservée aux observations.	Le PAM a invité ses employés à consulter des bulletins internes et des pages de l'intranet ainsi qu'à participer à des webinaires et à des activités de formation sur la réforme du système des Nations Unies pour le développement. Il veille à ce que les aspects de la réforme du système des Nations Unies pour le développement qui ont trait aux programmes soient repris de manière homogène dans les orientations relatives aux PSP qui sont communiquées aux bureaux de pays et mises à la disposition de l'ensemble des employés.

RÉFORME DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT – LISTE DE CONTRÔLE À L'USAGE DES ORGANES DIRECTEURS DES ENTITÉS DU GROUPE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	
Réponse: oui, non ou sans objet (s.o.) et observations le cas échéant	
Communication des résultats	
29) Votre entité contribue-t-elle systématiquement au Rapport annuel des Nations Unies sur les résultats dans les pays, qui est consacré à la mise en œuvre des plans-cadres de coopération?	Oui.
30) Votre entité veille-t-elle à communiquer systématiquement ses résultats au niveau national par le biais de la plateforme du système UN-Info?	Oui.
Financement du système des coordonnateurs résidents et respect des engagements pris dans le cadre du pacte de financement	
31) Votre entité suit-elle les orientations données par le Groupe des Nations Unies pour le développement durable en ce qui concerne la redevance de 1 pour cent?	Oui. Le PAM suit les orientations relatives au prélèvement de 1 pour cent.
32) Les sommes versées par votre entité au titre de la redevance de 1 pour cent concordent-elles avec les dernières estimations disponibles des contributions préaffectées selon des critères stricts, disponibles auprès du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination (également diffusées annuellement sous forme d'annexe sur le financement par le Conseil économique et social lors du débat consacré aux activités opérationnelles de développement)?	Le Bureau de la coordination des activités de développement est le dépositaire des données sur le prélèvement de 1 pour cent. Selon les informations dont dispose le PAM, les types de contributions de donateur auxquels le PAM applique le prélèvement de 1 pour cent sont mentionnés dans la politique du Groupe des Nations Unies pour le développement durable.
a. Dans la négative, comment expliquez-vous cet écart et quelles mesures de son ressort l'entité a-t-elle prises pour le réduire?	
33) Votre entité mène-t-elle un dialogue structuré avec son organe directeur sur la manière de financer les résultats en matière de développement au cours du cycle de planification stratégique en cours?	Oui. Le PAM mène un dialogue structuré avec le Conseil d'administration sur le financement des résultats en matière de développement.
34) Votre entité rend-elle compte à son organe directeur de la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre du pacte de financement conclu par l'entité et les États membres?	Oui. La mise en œuvre de ces engagements fait l'objet d'un rapport annuel annexé à la note d'information sur la réforme du système des Nations Unies pour le développement, qui est préparée pour la session annuelle du Conseil d'administration.

RÉFORME DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT – LISTE DE CONTRÔLE À L'USAGE DES ORGANES DIRECTEURS DES ENTITÉS DU GROUPE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	
	Réponse: oui, non ou sans objet (s.o.) et observations le cas échéant
35) Compte tenu des responsabilités des coordonnateurs résidents et des équipes de pays à cet égard, votre entité applique-t-elle des orientations ou un processus afin que ses représentants dans les pays collaborent avec le coordonnateur résident pour promouvoir une approche cohérente du financement conformément aux principes, aux objectifs et aux engagements du pacte de financement (en particulier, un financement souple et stratégique qui favorise et facilite l'obtention des résultats communs et la réalisation des activités conjointes)?	Oui. Les représentants du PAM dans les pays suivent des orientations dans le cadre de leur collaboration avec les coordonnateurs résidents devant aboutir à une approche cohérente du financement.
36) Quel pourcentage des dépenses de programme de votre entité est consacré à des programmes conjoints?	D'après les données disponibles, moins de 5 pour cent des dépenses relatives aux programmes du PAM sont consacrées à des programmes conjoints.
37) Votre entité s'est-elle dotée d'orientations, de processus et d'instruments pour faciliter l'utilisation par les représentants dans les pays des mécanismes mondiaux de financement commun pertinents (par exemple le Fonds commun pour les objectifs de développement durable, l'Initiative Spotlight et le Fonds pour la consolidation de la paix)?	Oui. Le PAM a rédigé plusieurs notes d'orientation relatives au Fonds pour la consolidation de la paix pour aider les bureaux régionaux et les bureaux de pays à élaborer des propositions de projet. Il appuie également les bureaux de pays tout au long du processus de candidature lorsque les fonds mondiaux lancent de nouveaux appels à propositions.

Liste des sigles utilisés dans le présent document

ONU	Organisation des Nations Unies
PSP	plan stratégique de pays